

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-113 – ANIMATION DE LA CITE – CONVENTION D'OBJECTIFS QUADRIENNALE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu les articles L2121-29, L2251-4 et 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi sus-visée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis de la Commission de Vie et Animation de la cité du 11 décembre 2023,

Considérant l'arrivée à échéance de la convention d'objectifs quadriennale permettant la gestion du cinéma Jacques Tati le 31 décembre 2023,

Considérant l'obligation légale pour les collectivités publiques de conclure une convention d'objectif avec tout organisme bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs quadriennale conclue entre la commune et la MJC Jacques Tati pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

22 DEC. 2023
22 DEC. 2023

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

